

BARRY Claudine

Bonjour,

Je viens de prendre connaissance du projet, il est regrettable qu'aucune publicité n'est été faite niveau de la population, j'habite près de la zone je n'ai vu aucun panneau d'affichage. L'enquête ne dure que 15 jours. Le temps me manque donc au niveau des remarques.

Remarques Barry, le champbosse à Héric

Projet Soreprim :

- Pas d'information correct de la population, notamment pas d'affichage aux alentours de la zone,
- -les futures constructions vont se situer dans une zone humide, il est prévu normalement de revoir en détail l'étude de la faune et de la flore, avant la réalisation du projet cela a-t-il été fait, la dernière étude date de 2018 et à l'échelle de la zone de l'Erette,
- il n'y a qu'à se référer à l'étude succincte réalisée par M. Normand, pour voir la richesse du site,
- Les constructions envisagées vont encore artificialiser des terrains, emprise foncière de 8,8 ha,
- est-il encore besoin de ce genre de zone de stockage ?
- Stockage de matières « combustibles diverses entraînant le classement de l'autorisation au titre de la réglementions des installations classées pour la protection de l'environnement », dont on ne connaît évidemment pas la composition puisque cela dépendra des futurs locataires du site. Soreprim parle quand même d'un stockage potentiel de 150 tonnes (d'où vient cette estimation, Soreprim connaît-elle déjà quelques futures entreprises??) de produits à caractère dangereux pour l'environnement aquatique, est-ce raisonnable de stocker ce genre de produit sur une zone humide ?
- quant à la création des 120 emplois directs, qui vont-ils concerner ?
- Le trafic est estimé à 150 poids lourds, la société va-t-elle respecter ses engagements. Comment peut-on faire des estimations en ne connaissant pas la nature exacte des futurs occupants et donc du trafic à venir.
- En quoi l'ajout de plantations sur l'ensemble du périmètre du site favorise l'intégration paysagère ?
- Les mesures compensatoires vont être suivies par quel organisme ?